

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Elisabeth LOUCAO, Mr Fabien CHABANNES, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Agnès MERCIER, Mr André ARSAC, Mme Marie ROCHE.

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mr Alain VINCENT (représenté par Mme Chantal GERENTES), Mme Angèle CROZET (représentée par Mme Véronique MORETTON), Mr Sébastien MIALON (représenté par Fabien CHABANNES), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel ARCIS)

Absents : Fabrice PRADIER, Natacha ROUX

Mme Elisabeth LOUCAO a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 26 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption :

- Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AC numéros 139, 140 et 148 et de deux parcelles de terrain non bâties sises section AC numéros 135 et 149 (26, Rue Saint Jean)
 - Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 784 (25, Route de la Borie)
 - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 802 et d'une parcelle de terrain non bâti sise section B numéro 805 (20, Route de la Borie)
 - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section E numéro 859 (Impasse du Fond à Saint Victor)
 - Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéro 1835 (Rue de la Zone Artisanale du Pinet)
 - Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéros 135 et 136 (1, rue de la Conque)
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Dotation Solidarité pour les intempéries du 17 octobre : Mr le Maire présente au Conseil Municipal les divers dégâts occasionnés par les dernières intempéries. Ils concernent principalement les secteurs du Moulin de Savin. Il indique que la canalisation principale d'adduction en eau potable a été brisée lors de la crue et qu'une réparation a été effectuée en urgence par l'entreprise Eyraud qui avait fort heureusement réussi à mettre en service la nouvelle canalisation enfouie sous le lit de la Gazeille un mois plus tôt. Mr le Maire présente ensuite les devis reçus pour les réparations et indique qu'une Dotation de Solidarité peut être accordée par l'Etat aux communes sinistrées. Après délibération, le Conseil Municipal sollicite donc le versement d'une subvention au taux maximal au titre de la Dotation de Solidarité afin de pouvoir réparer les dégâts causés par cette nouvelle catastrophe naturelle.

Aménagement entrée nord du Bourg – Forfait définitif de la Maitrise d'Œuvre : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la rémunération des bureaux d'études correspond à un pourcentage du coût total des travaux estimé lors de l'Avant-Projet Définitif. Le coût définitif de l'opération étant à présent connu, il convient donc de délibérer afin de fixer celui de la Maitrise d'Œuvre. Monsieur le Maire précise que la cette dernière a accepté de baisser son forfait de rémunération de 6.75 % à 6.55 % afin de limiter l'impact de la hausse des dépenses constatée. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant 1 pour un montant de 7 482.89 € HT.

Restauration église abbatiale Saint Chaffre – Mission d'étude et de suivi pour la mise en sécurité électrique : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de restauration de l'église abbatiale, la remise aux normes du réseau électrique n'a pas été prévue car le projet de restauration ne porte pas sur la partie intérieure de l'édifice. Il ajoute que l'état de l'installation est

préoccupant car l'ensemble étant très vétuste et mal entretenu, ce qui pose des problèmes de sécurité. Il propose donc de lancer une étude qui permettra de faire à la fois un état des lieux de la situation, mais aussi de définir des priorités et des pistes de mise en valeur de l'édifice. Il présente ensuite au Conseil un devis pour cette mission d'étude. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise GBA Energies pour un montant de 10 400 € HT et autorise Mr le Maire à signer ce marché avec l'entreprise concernée.

Restauration église abbatiale Saint Chaffre – Mission de maîtrise d'œuvre pour les infrastructures souterraines aux abords de l'édifice : Mr le Maire indique au Conseil Municipal que la restauration de l'église abbatiale va impliquer la réfection de tous les réseaux souterrains aux abords immédiats (eaux usées et pluviales, eau potable et réseaux secs). En effet, le secteur situé au niveau du chevet va être impacté par le décaissement des abords et l'aménagement d'une cour anglaise pour assainir l'édifice. Une partie des réseaux étant unitaire, la mise en place d'un réseau séparatif est souhaitable afin de réduire les eaux résiduelles au niveau de la station d'épuration. Ces travaux n'étant pas compris dans le marché de maîtrise d'œuvre de la restauration de l'abbatiale, il y a donc lieu de nommer un bureau d'études pour ces travaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'offre de l'entreprise AB2R pour un montant de 7 875 € HT et autorise Mr le Maire à signer ce marché avec l'entreprise concernée.

Enfouissement des réseaux Télécom – route du Mont : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une partie du réseau Basse Tension va être enfouie sur la route du Mont dans le cadre du renforcement du réseau depuis le transformateur situé en haut de la route du Mont. Il indique qu'à l'occasion de ce chantier, le réseau Télécom sera aussi enfoui et il présente les plans réalisés par le Syndicat d'Electrification de Haute-Loire ainsi que le devis correspondant. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la participation communale pour cette opération d'un montant de 4 868.68 € et autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Résorption de l'habitat dégradé et insalubre du centre-bourg – mission d'assistance en ingénierie : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une étude sur le sujet de l'habitat insalubre a été lancée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec la Maison Départementale de l'Habitat et la DDT43. Elle est conduite par le bureau d'études le Creuset Méditerranée, l'Atelier Skala, l'Agence Hypostyle, la SEM du Velay et une cheffe de projet recrutée par Ingé 43. Ceux-ci ont ciblé plusieurs secteurs particulièrement dégradés susceptibles de faire l'objet d'opérations de renouvellement urbain. Afin de poursuivre les réflexions engagées, de proposer des solutions et de rechercher des financements en ayant en particulier recours à des outils coercitifs de type RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) et THIRORI (Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux et des Opérations de Restructuration Immobilière), la commune doit à présent passer à l'étape suivante et prolonger la mission d'ingénierie. Il présente donc la convention correspondante. Après avoir pris connaissance des termes de la convention présentée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la convention précitée et la participation financière de la commune pour un montant de 19 563 € sur trois ans et autorise Mr le Maire à la signer.

Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables – approbation du zonage : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une concertation publique a eu lieu sur la commune du 31 mai au 31 août afin de répertorier l'ensemble des projets d'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables émanant de particuliers ou de professionnels. Il présente ensuite la liste des différents projets ainsi que les avis formulés par le Parc des Monts d'Ardèche et le Conservatoire des Espaces Naturels. Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les zonages suivants qui ont reçu un avis favorable :

- Carrière de Lachamp au Mont.
- Ombrières sur le Parking d'Intermarché, en application de la réglementation (parking de plus de 1500 m²).
- Toitures de bâtiments publics : toitures du Pôle scolaire et sportif (avenue des Ecoles), toiture du bâtiment du marché aux bestiaux (route de Laussonne), toiture de l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille, toiture du village de vacances CCAS et de la piscine municipale (rue Debard), toiture du stade de football.

- Toitures de bâtiments privés : toiture d'un bâtiment agricole (route du Mont) et toiture des Moulinages de la Gazeille.
- Réseau de chaleur urbain bois-énergie et ses extensions.

Le Conseil décide enfin de différer sa décision à la prochaine séance pour une demande concernant l'installation d'ombrières d'élevage sur le secteur de la Besseyre-Basse et pour celle qui concerne un bâtiment de stockage agricole envisagé sur le chemin du Villard au Mont.

Subvention tennis club – demande de précisions : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 24/038 du 4 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé d'allouer à l'association Tennis Club une subvention d'un montant de 600 €uros. Mr le Maire indique qu'à la demande de la Fédération de Tennis, il est nécessaire de préciser dans la délibération que cette subvention est allouée au club pour participer au financement d'un poste d'éducateur sportif proposant des cours. Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc la modification de la délibération précitée.

Modification de la délibération concernant régime indemnitaire des agents : Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré afin d'autoriser l'octroi de primes aux agents embauchés en contrat à durée déterminée sur des postes permanents. Il précise que cette délibération a été retoquée car aucun montant plancher ne peut être mis en place pour un complément indemnitaire facultatif. Après avis du CST du CDGFPT de la Haute-Loire, le Conseil Municipal confirme donc la mise en place d'un régime indemnitaire pour les agents embauchés à durée déterminée mais sans montant plancher et approuve l'augmentation du montant plafond de l'IFSE.

Mise en place d'un service mutualisé de remplacement du personnel administratif : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé de mettre en place un service mutualisé de remplacement pour le service administratif. Chaque commune adhérente souhaitant bénéficier de ce service doit soumettre ce dossier au CST du CDGFPT de la Haute-Loire. Après avis du CST, le Conseil approuve l'adhésion de la commune à ce service et autorise Mr le Maire à signer le contrat cadre y afférent.

Questions diverses :

Aménagement d'une aire de jeux – Le Chamasse : Le Conseil Municipal décide d'ajouter une balancelle en option au marché.

Prêt du Tissu aux Griffons : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une nouvelle demande de prêt pour le « Tissu aux Griffons » émanant du musée d'histoire de la ville de Lyon. Il propose de demander une participation forfaitaire de 60 € pour la prise en charge du temps de travail nécessaire à la préparation et à la réception de l'œuvre lors de prêts. Le Conseil approuve cette proposition et accepte de prêter le Tissu aux Griffons au musée Gadagne.

Subvention pour l'étanchéité du soubassement du château abbatial : une subvention de 4 398 €uros a été obtenue de la part du Conseil Départemental.

Plan Petites Cités de Caractère : le plan en 3D présenté est validé.

Dates diverses :

Réunion associations culturelles le 6 novembre à 18 heures

Cérémonie du 11 novembre

Repas des aînés le 17 novembre

Marché de Noël le 1^{er} décembre

Eclairage de Noël du 15 décembre jusqu'à la première semaine de janvier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 28 novembre 2024 à 20 heures